Envoyé en préfecture le 05/08/2025
Reçu en préfecture le 05/08/2025
Publié le
ID : 087-218716603-20250728-202529-DE

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/29 EN DATE DU 04/08/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Représentés : 00
Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 août 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 26 juillet 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BAYLE. BRUZAT. DUBARRY. GIROIR.

Mrs JOUHANNEAU. LAVALADE. MOUSNIER. PETILLON. LEVEQUE

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal 2025 doivent être affectés différemment et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après,

Recettes d'investissement

- Article 2151 : + 3 876.73€
- Article 4582 : + 3 876.73€
- Article 1321 : - 3 876.73€

Dépenses d'investissement

- Article 4581 : + 3 876.73€

Le Conseil approuve les virements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD,

Le secrétaire de séance,
Damien LEVEQUE

Mairie de SAINT-MARTIN-LE-VIEUX 87 Haute-Vienne

Affichée le 06/08/2025
Transmise le 05/08/2025